

La Résidence "Le Logis"



Cette Résidence ouverte en 1981 par l'association "Vivre Debout" est gérée depuis 2001 par l'A.N.P.I.H.M. Elle reçoit treize personnes adultes en moyen ou long séjour en logement individuel et propose un studio d'accueil pour des séjours temporaires.

Sise à Noisy-le-Grand, sur le territoire de la ville nouvelle de Marne-la-Vallée, au sein d'un environnement où commerces et services sont aisément accessibles en fauteuil roulant, cet établissement de type "foyer de vie" accueille ses résidents au sein d'un habitat ordinaire.

Ce mode d'accueil s'inscrit de façon alternative dans le dispositif médico-social offert aux personnes en situation de dépendance, à mi-chemin entre structure médico-sociale et soutien à domicile.

Il participe d'une approche citoyenne et permet, respectant en cela les choix individuels et les parcours de vie, à des personnes dites très handicapées de vivre une autonomie réelle tout en bénéficiant de l'aide indispensable 24 heures sur 24 que requiert leur vulnérabilité.

S'inscrivant en outre dans une logique de sas, il autorise très concrètement celles et ceux qui le souhaitent à évaluer leur capacité et à organiser leur mode de vie futur hors du champ institutionnel. Pour d'autres, il est une solution à taille humaine de long séjour, prenant en compte au quotidien leur vulnérabilité et leur volonté de vivre dans les conditions les plus proches de la vie ordinaire, quelle que soit la pathologie motrice à l'origine des difficultés de la personne.

Composée de onze logements de type 1 d'une surface de 30 m², de deux appartements de type 2 de 50 m², dont un en co-partage, le tout domotisé et sécurisé, la Résidence occupe le rez-de-chaussée et les deux premiers étages, pour partie, d'un immeuble implanté au sein d'un habitat H.L.M.

Insérée dans l'environnement social et urbain de Noisy-le-Grand et plus particulièrement de la Cité, la Résidence présente plusieurs intérêts :

- Sa structure, en occupant un immeuble collectif ordinaire situé dans un quartier aménagé, favorise les rapports avec le voisinage et permet le développement du lien social.
- Son implantation participe de l'emploi local et dynamise le commerce et les services de proximité.
- Sa situation permet aux résidents de bénéficier d'une intégration ordinaire dans la commune et d'enrichir leur vie personnelle en profitant des nombreux services de la ville ou de l'agglomération parisienne: loisirs, concerts, théâtres, cinémas, sports, transports publics ou adaptés, etc.



La Résidence repose sur des principes de fonctionnement qui autorisent :

- **Un mode de vie individualisé :** le respect du projet individuel basé sur le principe de "la liberté chez soi" et de la citoyenneté des personnes accueillies sont au coeur de l'accompagnement proposé.
- **Une aide humaine 24h/24 :** la mutualisation des interventions requises par une équipe d'aides médico-psychologiques et agents de service permet à tout moment une réponse adaptée. Les soins et les différentes thérapies d'entretien sont réalisés sur prescription médicale par des auxiliaires médicaux ou para-médicaux extérieurs.
- **Une animation et une vie collective :** bien que l'accent soit mis sur la vie individuelle, une attention est portée à un minimum de vie collective, basée sur la convivialité,